



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF : caisses

Question écrite n° 125565

Texte de la question

M. Pierre Bourguignon interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement au sujet de l'impact de la crise financière sur les modalités de versement des pensions de retraites des cheminots. Le régime des retraites des cheminots doit aujourd'hui passer par le réseau bancaire pour constituer la trésorerie nécessaire au paiement des pensions. Les retraités sont donc inquiets au regard de la situation financière des banques alors que, dans le même temps, un certain nombre d'informations circulent sur l'éventualité d'un versement en plusieurs fois et différé dans le temps. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter les explications nécessaires à la bonne information des retraités cheminots.

Texte de la réponse

Le décret n° 2011-1925 du 21 décembre 2011 a été publié au JORF du 23 décembre 2011. Il en résulte qu'à partir de l'année 2012, les pensions trimestrielles des anciens agents de la SNCF et de leurs ayant-droits sont versées en deux fois. Cette décision était nécessaire au regard des contraintes financières que faisait peser sur la trésorerie de la caisse la périodicité du paiement des pensions antérieurement en vigueur. La publication de ce décret a été précédée d'une consultation du conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite des personnels de la SNCF qui a eu lieu le 7 décembre 2011 et d'une campagne préalable qui a comporté une information de l'ensemble des pensionnés par courrier en date du 1er décembre accompagné d'une fiche de réponse aux questions pratiques susceptibles d'être posées par ce fractionnement des pensions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Bourguignon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125565

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13464

Réponse publiée le : 28 février 2012, page 1851